

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Sur convocation du 6 juillet 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 10 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur TRAVERSE Frédéric, Maire qui ouvre la séance à 19 heures.

Etaient présents : Monsieur TRAVERSE Frédéric, Madame JALES Brigitte, Monsieur MATHIEU Serge, Monsieur CHAZARAIN Daniel, Monsieur DELIBIE Jean-Claude, Madame ESCALIER Valérie, Madame FIZELIER Garance, Madame ABERER Anne, Monsieur DELASSUS Olivier.

Excusée : Monsieur GAUTHIER Eric, procuration à Monsieur MATHIEU Serge - Madame PLAZA Sandrine, procuration à Monsieur TRAVERSE Frédéric – Monsieur GORLIER Philippe, procuration à Madame JALES Brigitte – Madame LEVERRIER Laura, procuration à Madame FIZELIER Garance - Monsieur GALODÉ Philippe, procuration à Madame ESCALIER Valérie –

Absent : Monsieur LASSERRE Arnaud.

Secrétaire de séance : Madame JALES Brigitte

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé.

1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE (Article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire, conformément à la délibération N° 2020/06/55 du 2 juin 2020, transmise au contrôle de légalité le 05/06/2020.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire, conformément à la délibération N° 2020/06/55 du 2 juin 2020, transmise au contrôle de légalité le 05/06/2020.

- Contrat d'assurance véhicule Kangoo et remorque séparé en 2 contrats distincts, d'où une économie de 111 € sur l'année.
- Echancier du titre de recette N° 287/2019 concernant la participation de la commune de La Roque-Gageac aux frais de personnel du SIVOS RPI accordé trimestriellement sur 2020.
- Monsieur le Maire informe du versement prochain d'un acompte de l'assurance sur les travaux de la façade de l'église. Le montant du devis s'élève à la somme de 24 000 €.
- Pour les travaux de réparation de la toiture en lauze, la Direction Régional des Affaires Culturelles nous a octroyé une aide à hauteur de 40 % du devis, soit : 2 772 €. Monsieur Delassus précise qu'une deuxième phase des travaux concerne l'auréole de la voûte. Pour cela, l'assureur reviendra avec l'expert au mois de septembre.

Le Conseil Municipal prend acte.

2 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS.

Conformément à l'article R.133 du Code Electoral, Monsieur le Maire a rappelé que le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés

et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Monsieur DELASSUS Olivier,
- Monsieur DELIBIE Jean-Claude,
- Madame FIZELIER Garance,
- Madame ESCALIER Valérie.

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Le Maire a indiqué que conformément à

l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

1 – Election des délégués :

Sont candidats :

- Monsieur TRAVERSE Frédéric
- Madame JALES Brigitte
- Madame ABERER Anne

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- Monsieur TRAVERSE Frédéric a obtenu 14 suffrages
- Madame JALES Brigitte a obtenu 14 suffrages
- Madame ABERER Anne a obtenu 14 suffrages

Proclamation de l'élection des délégués :

Madame JALES Brigitte née le 8/01/1962 à GOURDON 46

A été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Madame ABERER Anne née le 11/03/1963 à CAUDERAN 33

A été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur TRAVERSE Frédéric né le 24/08/1968 à SARLAT 24

A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur le Maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Monsieur le Maire n'a constaté aucun refus de la part des délégués après la proclamation de leur élection.

2 – Election des suppléants

Sont candidats :

- Monsieur CHAZARAIN Daniel
- Madame ESCALIER Valérie
- Madame FIZELIER Garance

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- Monsieur CHAZARAIN Daniel a obtenu 14 suffrages
- Madame ESCALIER Valérie a obtenu 14 suffrages
- Madame FIZELIER Garance a obtenu 14 suffrages

Proclamation de l'élection des suppléants :

Monsieur CHAZARAIN Daniel né le 22/03/1957 à VITRAC 24

A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Madame ESCALIER Valérie née le 10/07/1973 à SARLAT 24

A été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Madame FIZELIER Garance née le 29/04/1977 à PERIGUEUX 24

A été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Le Maire n'a constaté aucun refus des suppléants après la proclamation de leur élection.

3 – LOYERS DES PROFESSIONNELS DE SANTE PENDANT LA FERMETURE DES CABINETS MEDICAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire due au Covid 19, les cabinets médicaux de la maison médicale ont été contraints de fermer pour répondre aux exigences de l'ordre des médecins ou tout simplement en raison de la crise sanitaire. En conséquence, il conviendrait de se prononcer sur les loyers du 16 mars 2020 au 11 mai 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, conscient des difficultés rencontrées par les professionnels de santé, à l'unanimité, décide d'accorder un échancier des loyers avec un étalement jusqu'à la fin de l'année 2020 à l'ensemble des professionnels qui en ont fait la demande.

Cette délibération sera transmise à Madame La Trésorière de Sarlat-La-Canéda pour exécution de cette décision.

4 – AUTORISATION RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il s'agit d'une délibération de principe (art 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée) qui permet en cas de besoin le remplacement d'un agent titulaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

5 – OUVERTURE DE L'OPERATION BUDGETAIRE AIRE DE STATIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération N° 2 – 2020/06/128 du 29/06/2020 acceptant le projet d'aménagement d'une aire de stationnement des services publics (mairie, maison médicale, bibliothèque, logements conventionnés).

En conséquence, il convient d'inscrire les crédits au budget principal 2020 de la commune, à savoir ;

Ouverture de l'opération : N° 94

Intitulé de l'opération : « Aménagement d'une aire de stationnement des services publics ».

Montant de la dépense : 69 371 € avec virement de crédits de l'opération N° 29 – Bâtiments communaux pour un montant de 40 000 € et nouveaux crédits pour un montant de 29 371 €.

Montant des recettes : 69 371 € dont subvention DETR 27 748 € et Département 17 343 € - Emprunt 24 280 €.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur l'ouverture des crédits de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'ouverture de l'opération N° 94 intitulée « Aménagement d'une aire de stationnement des services publics »,

Autorise la diminution de crédits d'un montant de 40 000 € de l'opération n° 29 – Bâtiments communaux.

Vote les recettes telles que présentées par Monsieur le Maire.

6 – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer pour apporter les rectifications suivantes au budget principal, à savoir :

Les crédits inscrits en recette à l'article 775 – produits des cessions d'immobilisations doivent être portés à l'article 7788 – produits exceptionnels divers.

Au compte 021 – Virement de la section de fonctionnement, il convient de lire 105 722,06 € au lieu de 89 740,58 €, l'affectation en réserve au 1068 ayant déjà été imputée sur le 002 – Résultat reporté ou anticipé pour un montant de 15 981,48 €. Cette somme de 15 981,48 € peut être affectée à l'opération N° 94 - Aménagement Aire de Stationnement des Services Publics et donc diminuer le montant de l'emprunt à 8 298,52 €.

Le compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés doit être inscrit comme une opération financière et non une opération d'ordre.

Les restes à réaliser doivent être repris tels qu'ils apparaissent au compte administratif et non rétablis sur les bons comptes au budget primitif, à savoir :

2152 – Installations de voirie pour un montant de 2 806 €

21578 – Opération N° 13 - Autre matériel et outillage de voirie pour un montant de 19 997 €

21571 – Opération N° 14 – Matériel roulant – voirie pour un montant de 6 423 €.

Il convient à présent de prendre une décision modificative de virement de crédits de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Diminution de compte	Montant	Augmentation de crédits	Montant
2152 – Installation de voirie	2 806 €	21568 – Opération N° 13 - Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile	2 806 €
21578 – Opération N° 13 Autre matériel et outillage de voirie	19 997 €	2151 – Opération N° 13 – Réseaux de voirie	19 997 €
21571 – Opération 14 – Matériel de voirie	6 423 €	2051 – Opération 14 – Concessions et droits similaires	2 462 €
		2183 – 14 – Matériel de bureau et informatique	3 961 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces rectifications du budget primitif principal 2020 de la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

7 - DESIGNATION DES ELUS DE LA COMMUNE DE VITRAC AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il conviendrait de proposer des élus pour siéger dans les commissions à la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

Toutefois, les commissions ne sont pas suffisamment définies et cette question doit être reportée à une date ultérieure.

En conséquence, cette question sera inscrite à un ordre du jour prochain.

La séance est levée à 19 heures 57 minutes.

AFFICHE LE 17 JUILLET 2020
Par Nous, Frédéric TRAVERSE, Maire